

Siège chez Coop pour Leuthard

RECONVERSION L'ancienne conseillère fédérale va entrer au conseil d'administration du géant orange et de sa filiale Bell.

PAR PHILIPPE CASTELLA, BERNE

Doris Leuthard n'aura guère tardé à se recaser. Moins de deux mois après son départ du Conseil fédéral, voilà que l'Argovienne troque l'orange du PDC pour celui de la Coop. Elle rejoindra les rangs des conseils d'administration du géant de l'alimentation et de sa filiale Bell. Les deux entreprises l'annonçaient hier. Deux nominations qui devront encore être confirmées par les assemblées des deux sociétés, le 28 mars pour Coop et le 16 avril pour Bell. Président des deux conseils d'administration, Hansueli Loosli se frotte les mains en dévoilant sa nouvelle recrue: «Doris Leuthard est une personnalité suisse influente et très compétente, et je suis fier que sa candidature soit présentée.» Quant à l'ancienne conseillère fédérale, elle justifie ainsi son choix: «Coop est une entreprise suisse attrayante et sympathique, qui fait partie de mon quotidien depuis que je suis toute petite. En tant que coopérative, elle incarne, aujourd'hui encore, des valeurs qui me sont chères.»

La rapidité surprend

Au sein du monde politique, la rapidité de la reconversion et l'orientation choisie surprennent, mais peu s'en offusquent. La plus critique est l'ancienne conseillère nationale Susanne Leutenegger-Oberholzer (PS/BL). Pour elle, il y a là un «mélange clair d'intérêts», dénonce-t-elle dans un tweet, du fait que Hansueli Loosli est aussi président du conseil d'administration de Swisscom, dont l'Argovienne était le ministre de tutelle. Et de réclamer une phase de latence obligatoire après le départ du Conseil fédéral, avant d'accepter des nouveaux mandats commerciaux.

La Bâloise avait, d'ailleurs, déposé une initiative parlementaire



L'ex-conseillère fédérale Doris Leuthard devrait faire son entrée chez Bell et Coop. KEYSTONE

en ce sens, en 2011, après le transfert de son camarade de parti et ministre des Transports Moritz Leuenberger en administrateur du constructeur de routes et de tunnels Implenia. Mais le Conseil des Etats n'en a jamais voulu. Une nouvelle proposition en ce sens portée par la Commission des institutions politiques devrait subir le même sort, la position des sénateurs n'ayant pas bougé.

D'autres exemples

Outre le cas de Moritz Leuenberger, d'autres exemples de pantouflage – c'est ainsi que l'on désigne un tel départ vers le privé – ont défrayé la chronique: celui du ministre de l'Agriculture Joseph Deiss, rejoignant le groupe laitier Emmi, en 2007, ou celui du chef des Finances Kaspar Viliger, rejoignant les conseils d'administration de Nestlé et de Swiss Re.



“Avec une pension d'ancien conseiller fédéral, on gagne assez d'argent...”

MATHIAS REYNARD
CONSEILLER NATIONAL (PS/VS)

Ces mauvais exemples donnent lieu à des critiques de la part de Transparency international Suisse, qui déplore l'absence totale de règles même minimales à ce sujet. L'ONG demande l'instauration d'un délai de carence obligatoire pour les anciens conseillers fédéraux et hauts cadres de l'administration lorsque des intérêts publics pourraient être lésés. Selon Alex Biscaro, son directeur adjoint, «un délai de carence approprié assurerait mieux l'intégrité de la fonction et éviterait jusqu'à l'apparence

d'un avantage indu». A noter que l'organisation présente, demain, un rapport complet et critique sur le lobbying en Suisse. Mathias Reynard, conseiller national (PS/VS), se montre plus radical: «Pour moi, il y a là un problème éthique. Avec une pension d'ancien conseiller fédéral, on gagne assez d'argent et on n'a pas besoin de courir après des postes de ce type-là. On devrait plutôt mettre son savoir-faire au service de bonnes causes.»

200 000 fr. dans la poche

Et justement, combien cela va-t-il rapporter à Doris Leuthard? Sa rente d'ancienne conseillère fédérale correspond à la moitié de son ancien revenu, soit très précisément 225 709 francs par an. Sur la base des rapports annuels de Coop et Bell, on peut déduire que ces deux mandats devraient lui rapporter environ 200 000 fr. par an. Cela lui permettrait grosso modo de maintenir ses anciens revenus. S'ils devaient être dépassés, les montants seraient ensuite déduits de sa rente.

Plutôt qu'une critique, Adèle Thorens (Verts, VD) émet un souhait: «J'espère que Doris Leuthard s'engagera pour que Coop développe encore plus de cohérence écologique et enlève par exemple de ses étals les fraises et les asperges déjà vendues ces jours-ci.» Pour Yves Nidegger (UDC/GE), «si le parlement avait jugé grave le pantouflage, il aurait légiféré en la matière. Or, il ne l'a pas fait.» A partir de là, il s'agit, selon lui, d'une question morale, un domaine où il évite de porter des jugements.

Quant à Benoît Genecand (PLR/GE), il prend sa défense: «Lui demander à 55 ans de rester inactive, ce serait du gâchis. Et il y a tellement peu de femmes dans les conseils d'administration que ça me paraît plutôt être une bonne nouvelle.»

SONDAGE

LES SUISSES PAS CONTENTS DE LA POLITIQUE

La politique menée en Suisse ne semble pas convaincre une majorité de citoyens: seuls 38% y adhèrent, selon un sondage en ligne Vimentis publié hier. Mais sur la question européenne, 59% des interrogés soutiennent les accords bilatéraux avec l'UE. La satisfaction générale a légèrement augmenté, passant de 36% à 38% entre 2017 et 2018. Les électeurs du PLR sont les plus satisfaits (60%) et ceux de la Lega les plus mécontents. **ATS**

EN BREF

HÔTELLERIE

Le tourisme suisse fait risette

2018 a été fructueuse pour le tourisme suisse, avec une hausse des visiteurs en provenance de nombreux pays. Ces progrès doivent être relativisés, dans la mesure où la branche revient de loin, après des années de repli des voyageurs européens dans les régions de montagne. Cette embellie n'est qu'une «première étape» et les efforts doivent être poursuivis, a estimé Suisse Tourisme hier. **ATS**

15

ans de mariage

C'est la durée moyenne des unions en Suisse. Près de 16 200 jugements de divorce ont été prononcés en 2018, soit une hausse de 2,1% par rapport à 2017, indique l'Office fédéral de la statistique. **ATS**

Plafond à 10% du revenu pour les primes maladie

INITIATIVE Le Parti socialiste a lancé, hier, son initiative visant à soulager les dépenses des familles à faibles et moyens revenus.

Les primes de l'assurance maladie de base devraient être plafonnées à 10% du revenu disponible des ménages. Le Parti socialiste a lancé, hier, son initiative visant à soulager les dépenses des familles à faibles et moyens revenus.

Les initiateurs ont jusqu'au 26 août 2020 pour récolter les 100 000 signatures nécessaires. L'initiative d'allègement des primes veut que tous les assurés soient traités sur un pied d'égalité. Au cours des vingt

dernières années, les primes ont plus que doublé. En moyenne, elles s'élèvent actuellement à 14% du revenu disponible, argumente le PS.

A la même enseigne

L'initiative prévoit une clé de répartition fixe en matière de financement des subsides. La réduction des primes serait financée à raison de deux tiers au moins par la Confédération, le soldé revenant aux cantons. Le projet devrait

coûter entre trois et quatre milliards de francs, a indiqué la conseillère nationale saint-galloise Barbara Gysi.

Les cantons se sont progressivement désengagés du financement des réductions, alors que les primes ont augmenté ces dernières années, a relevé le médecin zurichois Angelo Barrile. L'initiative crée des conditions similaires partout. Il existe actuellement 26 systèmes différents. Le modèle devrait permettre de garantir



Le PS a lancé son initiative pour plafonner les primes maladie. KEYSTONE

un accès aux prestations de soins pour tous. De plus en plus de personnes choisissent la franchise la plus élevée pour des raisons de coûts. Et lorsqu'elles tombent malades, elles renoncent aux soins car elles n'ont pas les moyens de

les payer, a noté le conseiller national.

Modèle vaudois

Le modèle s'inspire du canton de Vaud, où la mesure a été introduite de façon progressive dès le 1er septembre 2018,

avec un plafonnement à 12%. Depuis le début de l'année, toutes les personnes dont la prime dépasse 10% du revenu – 70 000 Vaudois – peuvent bénéficier des subsides. Le coût est estimé entre 50 et 60 millions, a dit la conseillère nationale vaudoise Brigitte Crottaz. Cette mesure améliore le pouvoir d'achat de manière significative. Sans elle, les milliardaires et les travailleurs continueraient à payer la même prime. Avant son introduction, 28% de la population vaudoise bénéficiait de subsides sous forme d'aide aux primes en 2017, a ajouté Brigitte Crottaz. Soit plus de 500 millions de francs par an.

Le PS n'est pas le seul parti à s'engager sur le front de l'assurance maladie. Le PDC a lancé, en octobre, son initiative en faveur d'un frein aux coûts de la santé. **ATS**